



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 22 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Conférence de la Communauté de Communes Centre Tarn à Réalmont sous la présidence de Didier SOMEN.

Objet : CRTE
Référence : D 2021.7

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 12 Suppléants présents : 5
Voix délibératives : 16

Titulaires présents : J-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, J-Luc CANTALOUBE, Marie-Claude ROBERT, Sylvie GRAVIER, J-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Titulaires qui ont suivi la réunion en Visioconférence : J-Louis BOUSQUET, Françoise EMERIAUD, Bernard BOUVIER

Suppléants présents en Visioconférence avec voix délibérative : Sandrine SANDRAL, J-Michel SIBRA

Suppléants présents avec voix délibérative : Serge BOURREL, Alain BOYER

Suppléants présents sans voix délibérative : Didier ROUDIER,

Titulaires excusés : Christian PUECH, Sylvian CALS, J-Claude MADAULE, Pascal THIERY, Sabine BOUDOU OURLIAC

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Éric THIELE

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENTRE LE PETR DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES ET L'ETAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du Territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pôle Territorial de l'Albigeois et des bastides, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Dans le prolongement de la convention d'initialisation du 13 septembre 2021 pour l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), il est proposé de construire et valider le contrat CRTE sur la base des propositions suivantes :

- Inscription des 4 orientations stratégiques du projet de territoire et des 9 mesures opérationnelles ;
- Identification des actions matures des communes et communautés de communes (actions dont le financement est acquis ou actions suffisamment avancées) ;
- Inscriptions des actions en cours et des projets en réflexion dans les différentes fiches mesures du projet de territoire et du contrat CRTE ;
- Inscription des actions portées par les coopératives SCIC REHAB et SCIC Coop de So dans les actions CRTE ;
- Inscription des actions des lauréats « coup de pouce » dans le CRTE ;
- Inscription des certaines initiatives des acteurs du réseau Bouge Ton Climat dans le CRTE.

Il est proposé d'associer à la signature de ce CRTE, les 5 communautés de communes du Territoire ainsi que le Département.

Il est convenu avec la Préfecture que la date de ces signatures peut s'étendre à janvier 2022 afin d'être plus en phase avec le calendrier des exécutifs de ces collectivités.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN**

